

Nouveauté

pour les membres
de l'Association
Québécoise des
Thérapeutes Naturels.



LES MEMBRES PEUVENT MAINTENANT
BÉNÉFICIER D'UN PLAN D'ASSURANCE
ASSOCIATION DISPONIBLE
À LA CARTE SELON VOS BESOINS.

- Assurance invalidité salaire et frais généraux
 - Avenant de remboursement des primes payées disponibles
- Assurance maladie complémentaire (Couverture des services de professionnels de la santé)
- Assurances dentaires
- Assurance vie et maladies graves
- Et plusieurs autres garanties

**Vous n'avez pas accès
à l'assurance collective ?**

**Nous avons maintenant
une alternative intéressante
pour nos membres.**

**Veillez-vous référer à vos conseillers
mandatés afin d'obtenir plus d'informations.**



Le remboursement de prime est un avenant supplémentaire disponible sur votre contrat d'assurance invalidité lors de la souscription. Le remboursement de prime est disponible par tranche de 20 ans ou à l'âge de 65 ans selon le produit d'assurance choisi. Les produits et leurs caractéristiques sont sujets à changement. Certaines conditions s'appliquent, contactez vos représentants autorisés dès maintenant pour vérifier votre exigibilité aux programmes.



Valérie Castonguay
819 578-2273
valerie.castonguay@sf-vc.com



Tommy Brochu
819 452-4464
tommy@brochuservicesfinanciers.com

2144, rue King Ouest, bureau 110, Sherbrooke, Québec, J1J 2E8